

Département
du Nord**VILLE DE CYSOING**Arrondissement
de LILLE**Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024**Nomenclature : 7.1
2024/24

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et JANVIER Dominique.

Etaient absents excusés représentés :

CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LUCHIER Catherine (pouvoir MINET Frédéric).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic.

POINT N°16 : Budget Ville – Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle le rapport d'orientations budgétaires présenté le 21 février 2024, le débat qui s'en est suivi avec la nécessité de prévoir le vote du budget primitif dans les 2 mois suivant ledit rapport et la réunion de la commission finances en date du 8 avril 2024.

Il rappelle également le vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 qui se résument comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 672 421,78 €	5 222 933,29 €
Excédent fonctionnement	1 550 511,51 €	
Investissement	7 223 356,23 €	7 438 294,02 €
Excédent investissement	214 537,79 €	

L'affectation du résultat retenue est le suivant :

- Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 550 511,51€ est affecté **1 255 842,46€** au 1068 **en recette d'investissement**, le reste, soit **294 669,05€** restant au 002 en **recette de fonctionnement** pour équilibrer la section.
- Le résultat excédentaire d'investissement de **214 537,79€** sera, quant à lui, affecté en **recette d'investissement** au 001.

Le budget primitif 2024 s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées, en 2024, à 4 790 075,46€ qui se répartissent comme suit :

- 202 000€ de produits de service dont 135 000 € de recettes pour la restauration et les services périscolaires avec une participation supplémentaire de l'Etat via l'Agence de Service et de Paiement en soutien de la tarification sociale. Les comptes 70 incluent également les produits des concessions funéraires, le produit de la mise à disposition des salles de sport communales au profit des collèges, les droits de voirie, la redevance R1 et la participation de la CCPC pour la mise à disposition des locaux municipaux pour les ALSH.
- Pour établir le budget 2024, en respect du pacte fiscal, les taux de fiscalité directe locale retenus sont ceux de 2017. Ces taux, stables depuis donc 7 ans sont ainsi les suivants :

Taxe Foncière Bâtie : 38,98%,

Taxe Foncière Non Bâtie : 74.40%,

Taxe Habitation des Résidences Secondaires : 26,21%

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la taxe d'habitation, avec sa suppression progressive, ne représente plus une portion dynamique de la fiscalité directe locale puisque cette dernière est compensée. Dès lors, seules les taxes foncières (TFB et TFNB) restent dynamiques, le produit de la taxe d'Habitation des Résidences Secondaires étant, quant à lui, peu significatif.

Il rappelle également que ces taux demeurent inférieurs aux taux moyens enregistrés dans le Département (TFB : 46,22% et TFNB : 57,37%)

La recette estimée s'élève à 2 765 201,28€ d'impôts et taxes dont une prévision de 2 222 589€ de fiscalité directe locale en respect de l'état 1259. Le reste est constitué de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- 1 377 905,13€ de dotations et participations. Cette recette comprend 1 179 210€ de dotation globale de fonctionnement incluant la DGF pour 403 466€,

la DSR pour 618 346€ et la DNP pour 157 398€. Ce montant comprend également la participation de la CAF pour la prestation contrat enfance jeunesse de la crèche.

- 98 300€ de loyers à percevoir. A noter que cette recette est amputée de 141 000€ correspondant à la réfaction des loyers de la gendarmerie avec reprise sur l'année 2024.
- 52 000€ de remboursement des rémunérations des agents placés en longue maladie ou longue durée au compte 6419,
- 294 669€ d'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour équilibrer la section.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées, en 2024, à 4 790 075,46€ qui se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Chap	Montants
11	1 432 042,00 €
12	1 563 744,00 €
65	701 978,00 €
66	30 311,46 €
68	12 000,00 €
42	450 000,00 €
23	600 000,00 €
Total	4 790 075,46 €

- 1 432 042€ de dépenses à caractère général sur le chapitre 011 qui intègre :
 - l'ensemble des charges liées à l'ouverture au public du pôle hôtel de ville médiathèque,
 - les évolutions des prix prévisibles des fluides, en particulier de l'électricité, des achats avec l'inflation sur l'alimentaire notamment,
 - l'ajout de certaines prestations de service comme l'entretien de certains chéneaux des bâtiments communaux ou une campagne de stérilisation des chats errants,
 - l'ajout d'un contrat de maintenance sur les feux tricolores
 - l'évolution des charges d'assurance.
- 1 563 744€ sur le chapitre 012, charges de personnel. L'augmentation de cette dépense est liée :
 - A la réorganisation de la médiathèque suite au départ de la directrice,
 - A la réorganisation des services administratifs suite à la mobilité interne

de l'agent en charge de la gestion des ressources humaines,

- Au départ à la retraite, en fin d'année, de 2 agents,
 - Au remplacement du responsable du service espaces verts sur une année pleine,
 - A la revalorisation de 9 points d'indice au profit des agents ayant un faible niveau de salaire sur une année pleine ainsi qu'à l'octroi en janvier 2024 de 5 points d'indice à l'ensemble des agents de la Ville,
 - A la stagiairisation de l'adjoint du patrimoine responsable de la collection jeunesse,
 - à la revalorisation des rémunérations de certains agents en lien avec les promotions, avancements.
- 701 978€ pour le chapitre 65, charges de gestion courante. Ces charges incluent :
 - l'enveloppe indemnitaire revalorisée avec l'octroi de 5 points d'indice en janvier 2024,
 - les subventions dont celle allouée pour la Délégation de Service Public de la crèche (avec une augmentation tarifaire de 2% par an),
 - la subvention pour le CCAS de Cysoing,
 - les autres participations au profit du SDIS ou de l'école privée Saint Joseph,
 - le versement des subventions aux associations,
 - une subvention exceptionnelle pour rembourser l'aide versée aux commerçants pendant la pandémie mondiale.
 - 30 311,46€ de charges financières en diminution régulière, le capital restant dû diminuant chaque année.
 - Un provisionnement de 12 000€ pour augmenter le montant des provisions cumulées au profit de l'urbanisme et de la gendarmerie.
 - 450 000€ d'amortissement.
 - 600 000€ au compte 023 qui correspond au virement de la section fonctionnement à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 411 494,31 €. Elles comprennent :

- Des subventions d'investissement obtenues pour un montant de 2 028 203,06€ comprenant notamment la subvention de la Région au titre du dispositif Centre-Ville Centre-Bourg (CVCB) en accompagnement des travaux de redynamisation du centre-ville, les fonds de concours de la CCPC pour ces mêmes travaux, ceux du parc du château ainsi que ceux de la rénovation de salle William Penny Brookes, la subvention du Département au titre des Projets Territoriaux Structurants 2022 pour la redynamisation du centre-ville,

- Le résultat de clôture de la section investissement en 2023 (compte 001) de 214 537,79€,
- Le solde du résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement en 2023 affecté au compte 1068, après compensation du déficit de la section de fonctionnement en 2024 pour un montant de 1 255 842,46€,
- L'affectation prévisionnelle de 600 000€ de la section de fonctionnement à confirmer lors de la délibération d'affectation prise avec le vote du compte administratif 2023,
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 450 000€ inscrits au budget,
- Les compensations au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en appliquant au montant toutes taxes comprises des dépenses éligibles, d'un taux forfaitaire égal à 16.404%. Pour 2024, le montant attendu au compte 10222 s'élève à 400 000€ en augmentation par rapport aux années précédentes étant donné l'augmentation des dépenses d'investissement,
- La Taxe d'Aménagement (TAM) de 70 000€,
- Le remboursement de la quote part des investissements pris en charge par le CCAS,
- Les fonds de concours de la CCCPC pour un total de 310 267€ comprenant l'accompagnement sur les travaux du centre-ville et du parc, ceux de la rénovation de la salle Penny Brookes et ceux de l'extension de la vidéosurveillance.

Dépenses

Les dépenses d'investissement sont présentées par opérations pour améliorer la visibilité et le suivi de chaque investissement depuis 2023.

Les dépenses prévues en 2024 s'élèvent à 5 411 494,31€.

Dans le détail, les dépenses, avec les restes à réaliser, se répartissent de la façon suivante :

- Sur l'opération du pôle hôtel de ville -médiathèque, les dépenses s'élèveront, en incluant les restes à réaliser, à 335 565€,
- Sur l'opération du parc, les dépenses comprendront les travaux du marché d'aménagement avec des jeux pour enfants et agrès supplémentaires pour un montant total de 735 840€
- Sur les équipements sportifs, les dépenses comprendront notamment le solde des travaux de rénovation de la salle William Penny Brookes en incluant ceux du dojo, l'installation d'un abri en limite des terrains de pétanque,

l'acquisition d'un robot traceur pour le terrain naturel du stade et le remplacement de la fosse de la salle Coubertin pour un montant de 705 107€,

- L'opération requalification du centre-ville qui financera les travaux de redynamisation du centre-ville en 2024 s'élève à 2 020 811€,
- Les travaux d'amélioration du cadre de vie comprennent les dépenses permettant l'achèvement des aménagements des parcs Péri et Sart, la participation de la Commune aux travaux de rénovation du chemin du petit pavé et le paysagement associé, l'achat de columbariums qui seront installées dans le cimetière du centre, l'extension de la vidéosurveillance et diverses plantations et aménagements pour un total de 291 258€,
- Les travaux qui seront réalisés au sein de l'école maternelle permettront notamment de remplacer les gaines de ventilation et d'installer un pot à boue sur le réseau de chauffage. Pour l'école Yann Arthus Bertrand, le remplacement de l'alarme incendie et pour l'espace intergénérationnel, des changements d'équipements électroménagers de la cuisine pour un total de 75 584€,
- Sur les bâtiments communaux, seront notamment réalisés :
 - L'installation d'une pompe à chaleur en mairie du centre,
 - La réalisation d'une étude sur le devenir de la salle des fêtes,
 - La reprise partielle de la maçonnerie et d'une partie de la toiture de la salle des fêtes,
 - Des travaux de confortement de l'électricité et de la chaufferie de l'église Saint Calixte Saint Evrard,
 - Des reprises sur la couverture du bâtiment annexe de la pyramide pour rétablir le clos couvert.

La totalité des travaux ainsi programmés s'élève à 219 300€,

- Des travaux en réparation de voiries pour un montant de 235 663€,
- Les acquisitions foncières comprendront cette année le paiement du crédit de paiement 2024 du foncier de l'EPF derrière le collège et la parcelle du chemin de la voyette du Melchamez. L'ensemble est budgété à 374 504€,
- Les travaux en régie s'élèvent à 41 400€,
- Les subventions aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ou d'électrification des vélos et les frais de concession et droits similaires pour un montant global de 56 672€,
- Enfin, les dépenses d'investissement sont complétées par l'achat d'un podium pour les fêtes et cérémonies, de l'outillage, une autolaveuse, des équipements sur batterie pour les services espaces verts et un véhicule d'occasion pour un montant global de 35 361€.

A ces dépenses, il convient d'ajouter le remboursement du capital restant dû ; La Commune n'a pas procédé à un nouvel emprunt. La dette s'établit à 3 132 587€ au 1^{er} janvier 2024 soit 652,89€ par habitant pour une population estimée de 4 798 habitants. Le remboursement du capital de la dette s'établira, en 2024 à 294 110€. Après avoir pris connaissance des éléments du document budgétaire, de l'état des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose le budget primitif joint au présent qui se résume comme suit :

Budget 2024 avec report 2023

Investissement			
		Dépenses	Recettes
A	résultats antérieurs		214 537,79 €
B	Restes à réaliser	2 845 466,03 €	2 028 203,06 €
C	total des crédits de l'exercice antérieur (c= a+b)	2 845 466,03 €	2 242 740,85 €
	déficit	602 725,18 €	
D	Propositions 2024	2 566 028,28 €	862 911,00 €
	déficit ou Excédent	1 703 117,28 €	
E	Affectation 1068		1 255 842,46 €
F	Total 2023 + propositions 2024 (F =C+D+E)	5 411 494,31 €	4 361 494,31 €
	déficit ou Excédent	1 050 000,00 €	
G	Opération d'ordre de section à section	0,00 €	1 050 000,00 €
	déficit ou Excédent		1 050 000,00 €
F=D+E	Total du budget (h=e+f)	5 411 494,31 €	5 411 494,31 €

Fonctionnement			
		Dépenses	Recettes
A	résultats antérieurs	0,00 €	1 550 511,51 €
B	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
C	total des crédits de l'exercice antérieur (c= a+b)	0,00 €	1 550 511,51 €
	déficit ou Excédent		1 550 511,51 €
D	Affectation du résultat antérieur en section d'investissement		-1 255 842,46 €
E	Propositions 2024	3 740 075,46 €	4 495 406,41 €
	déficit ou Excédent		755 330,95 €
F	Total 2023 + propositions 2024 (F=C+D+E)	3 740 075,46 €	4 790 075,46 €
	déficit ou Excédent	-1 050 000,00 €	
G	Opération d'ordre de section à section	1 050 000,00 €	0,00 €
	déficit ou Excédent	-1 050 000,00 €	-1 050 000,00 €
F=D+E	Total du budget (h=e+f)	4 790 075,46 €	4 790 075,46 €

Total des deux sections	10 201 569,77 €
--------------------------------	------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la Ville tel que décrit.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 059-215901687-20240415-2024_024-BF